



12^{ème} Salon Photo de Fronton

du 28 février au 8 mars 2020

« Appel à candidature »

Dans le cadre de sa 12^{ème} édition, le Salon Photo de Fronton lance un appel à candidature pour les auteurs photographes de la région Occitanie.

Peuvent participer tous les auteurs majeurs à l'origine d'une œuvre photographique cohérente quel que soit leur statut et leur nationalité.

Les dossiers doivent parvenir avant le 10 novembre 2019. Les auteurs retenus seront avertis par mail avant le 30 novembre 2019.

Le comité de sélection du Club Photo de Fronton, sur la base des dossiers reçus, sélectionnera 3 auteurs qui seront les invités d'honneur de la manifestation. Ce salon accueille aussi les travaux du club et permet la rencontre d'un large public. Le lieu d'exposition principal est l'Espace Gérard Philipe, mais d'autres lieux de Fronton y participent.

Le comité de sélection privilégiera le caractère original des œuvres révélant la vision singulière de l'auteur, la qualité artistique des images et leur cohérence. Seront acceptés les travaux en cours d'élaboration sous condition d'être suffisamment avancés pour être jugés. L'auteur s'engage alors à terminer la production avant la date du salon.

Les éléments ci-dessous sont nécessaires à la constitution du dossier de candidature. Ils sont à envoyer par mail à l'adresse inviteshonneur@gmail.com, si besoin par l'intermédiaire d'un site de transfert de fichiers, par exemple WeTransfer

La candidature au salon vaut acceptation des conditions d'exposition.

COORDONNÉES DE L'AUTEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de portable :

Adresse mail :

Site web :

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Le dossier de candidature doit inclure une courte biographie de l'auteur écrite à la 3^{ème} personne du singulier (150/200 mots).

Le club de Fronton utilisera la biographie des 3 candidats sélectionnés pour la communication du salon.

PRÉSENTATION DE L'ŒUVRE

Le dossier de candidature doit présenter :

1. Le titre de l'œuvre
2. Le texte de présentation de l'œuvre
3. Le nombre d'images exposées et la dimension du cadre d'accrochage
4. Le système d'accrochage s'il est particulier

Chaque invité d'honneur dispose pour son exposition de 18 mètres linéaires maximum. Il détermine librement le nombre et les dimensions de ses photos. À savoir : les photos sont accrochées sur des grilles recouvertes d'un tissu noir. Les grilles sont équipées de lumières d'appoints pour éclairer les images.

FORMAT DES IMAGES

Le dossier de candidature doit proposer une série de 8 à 12 images numériques (JPG, PNG, TIFF), sans bordure, au format minimum Full HD.

Le Club de Fronton utilisera les photos des 3 candidats sélectionnés pour la communication du salon. Le choix des photos pour la communication se fera avec l'accord de l'auteur. Aussi, le Club de Fronton s'engage à ne pas utiliser les photos des auteurs qui ne sont pas sélectionnés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU SALON

L'auteur s'engage :

1. à accrocher ses œuvres, ou à faire parvenir ses œuvres, à l'Espace Gérard Philippe de Fronton entre le jeudi 27 et le vendredi 28 février 2020 avant 12h.
2. à être présent le jour du vernissage : le vendredi 28 février 2020 à 18h.
3. à être présent également pendant au moins un des deux week-ends du salon afin de pouvoir dialoguer avec le public.
4. à décrocher ses œuvres le dimanche 8 mars après la fermeture du salon à 18h.

Si pour des motifs impondérables, l'auteur ne peut être présent à l'accrochage ou (et) au décrochage, le Club de Fronton décline toute responsabilité quant aux éventuels "accidents" que pourraient subir ses photos lors des diverses manipulations. Le cas échéant, après le décrochage, les œuvres seront conservées dans les locaux du Club de Fronton, à la disposition de l'auteur pour les récupérer.

L'auteur est libre de proposer à la vente ses images, des clichés, des livres ou autres. Aucune commission sur la vente n'est retenue par le Club de Fronton.

L'auteur peut proposer une conférence pendant un des deux week-ends du salon pour présenter son œuvre au public. L'auteur peut proposer aussi un stage pendant les deux week-ends du salon.

Les auteurs sélectionnés acceptent que les images présentées au salon soient utilisées pour la promotion de la manifestation sur tous supports et médias.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Pour les auteurs résidant à plus de 100 km de Fronton, le Club de Fronton prend en charge, la nuit d'hôtel du vendredi 28 février 2020 et les nuitées des samedis 28 février et 7 mars 2020, dans des gîtes ou maisons d'hôtes du frontonnais, si l'exposant est présent au salon durant les week-ends de la manifestation.

L'exposant reste libre de se loger où il le souhaite, à sa charge.

Pour les auteurs résidant à plus de 100 km de Fronton, le Club de Fronton prend aussi en charge une partie des frais de déplacement, sur la base d'un forfait de 200 euros maximum sur présentation des justificatifs.

Le salon vous offre 2 invitations au repas du vernissage, à ceux des samedis et/ou dimanche de présence de l'invité d'honneur, enfin au repas de cohésion du samedi soir 28 février.